

Afin de garantir la neutralit  du C.A.I.S. et la bonne coordination des partenaires, un comit  d' thique est institu . Son fonctionnement est similaire   celui d'un Conseil   la Vie Sociale (C.V.S. r gi par le d cret 2004-287 du 25 mars 2004).

1) Son r le et son fonctionnement

Le comit  d' thique se r unit une fois par trimestre environ, dans les locaux du C.A.I.S. ou dans les antennes d partementales. Il assure les missions suivantes :

- ✚ Son r le premier est de veiller   la neutralit  des informations transmises par le C.A.I.S. et ses partenaires,
- ✚ Il veille   l'application des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, entre autres,
- ✚ Il veille au respect du r glement de fonctionnement et de la charte d' thique et d ontologique sign es par les salari s et les diff erents partenaires du C.A.I.S.,
- ✚ Il  claire toute question d'ordre  thique concernant l' tablissement et ses actions,
- ✚ Il suit le d veloppement de l'activit  du C.A.I.S. ; les membres  tudient le rapport trimestriel d'activit s et participent   l'adaptation de l'activit  en fonction des demandes,
- ✚ Il valide les champs d'intervention (domaines d'activit s et zones g ographiques) de chacune des structures partenaires dans le cadre du C.A.I.S.,
- ✚ Il valide la priorit  des projets collectifs   mettre en place en accord avec les possibilit s de financement ainsi qu'un calendrier d'application.

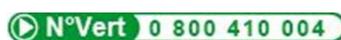
Il peut  tre saisi   la demande de ses membres lorsqu'un tiers d'entre eux au moins souhaite aborder une m me question. Une r union exceptionnelle est alors organis e, sous un d lai d'un mois.

C.A.I.S

34, avenue du Mar chal Maunoury

41000 BLOIS

T l phone : 02-54-33-53-04 - T l copie : 02-54-90-13-29



Mail : contact@cais-centre.fr - Site internet : www.cais-centre.fr

2) Composition du comité d'éthique

L'idée est de réunir différents profils de professionnels et d'utilisateurs ayant une diversité de parcours et d'expériences. Ainsi il se compose :

- + 2 représentants des usagers par département, un titulaire et un suppléant, dont l'un sera élu Président du Conseil d'Éthique, soit au total : *12 membres*,
- + Le Président de l'association gestionnaire ou une personne déléguée, (membre de droit)
- + La Chef de Service du C.A.I.S., (membre invité)
- + Les Présidents des associations ou un de leurs représentants,
- + Un représentant du siège de l'A.R.S.,
- + Un représentant des M.D.P.H de chaque département, soit *6 membres*
- + Des représentants des administrations et collectivités seront également conviés (C.G, D.G.A.S...)
- + Des experts peuvent être ponctuellement conviés à la réunion en fonction des thèmes abordés. Ces personnes amènent des compétences complémentaires.

C.A.I.S

34, avenue du Maréchal Maunoury

41000 BLOIS

Téléphone : 02-54-33-53-04 - Télécopie : 02-54-90-13-29



Mail : contact@cais-centre.fr - Site internet : www.cais-centre.fr